

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 7 octobre 2008 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-10-273

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 22 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2008, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 SEPTEMBRE 2008

LÉGISLATION

4. MMQ (ASSURANCES) : ÉVALUATION DES BÂTIMENTS ET ERREUR/OMISSION

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

5. PROJET RUE PRINCIPALE OUEST : SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS FIRME D'INGÉNIEUR

6. RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION BUDGET
7. CITERNE : COUPE D'ARBRES
8. PUITTS : ANALYSE DE L'EAU

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 75-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 55-2006
10. FERMETURE EN SAISON HIVERNALE DES RUES GAGNÉ ET DES ENTREPRISES
11. FABRIQUE ST-HONORE DE SHENLEY : RUBRIQUE PUBLICITAIRE
12. PAVAGE GRAND SHENLEY - DEMANDE DE PAIEMENT # 2 : CORRECTION QUANTITÉ ENROBÉS BITUMINEUX
13. PUBLICITÉ À RADIO-BEAUCE INC.

FINANCES – GESTIONS DES SERVICES

14. COMPTE DU MOIS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

15. CAMION 2003 # 1 : 8 PNEUS RÉCHAPÉS
16. VENTE DE TUYAUX DE BÉTON USAGÉS
 - 16.1) 10 POUCES X 8 PIEDS – TRAVAUX RUE BOUTIN/ENNIS/PELCHAT
 - 16.2) 4 PIEDS DE DIAMÈTRE

ACTIVITÉ SPÉCIALE

17. EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE
18. MOTION DE FÉLICITATIONS : MADAME KATHY BROUSSEAU

INFORMATION

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
21. CORRESPONDANCE
22. AUTRES ITEMS

- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- RÉFECTION DU DIXIÈME RANG
- RÉNOVATION – GARAGE 289 ROUTE SHENLEY OUEST : ISOLATION
- SERVICE DES INCENDIES : ACHAT – PORTATIF
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ÉCOLE STE-THÉRÈSE – ÉLABORATION D'UN CALENDRIER
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ST-HONORÉ VIDÉO
- PROGRAMME « QUÉBEC EN FORME »
- FORMATION : INSPECTEUR EN BÂTIMENT
- SUIVI : LES DÉFIS ST-HONORÉ

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2008, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 SEPTEMBRE 2008

2008-10-274

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 2 septembre 2008, de la séance extraordinaire du 15 septembre 2008 et de la séance d'ajournement du 23 septembre 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. MMQ (ASSURANCES) : ÉVALUATION DES BÂTIMENTS ET ERREUR/OMISSIONS

2008-10-275

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'augmenter la limite d'assurance Erreur et Omissions à 2 000 000 de dollars.

En ce qui a trait à l'évaluation des bâtiments, une vérification sera faite auprès du courtier afin de connaître l'obligation de retenir les services d'un évaluateur agréé.

**5. PROJET RUE PRINCIPALE OUEST : SOUMISSION –
SERVICES PROFESSIONNELS FIRME D'INGÉNIEUR**

2008-10-276

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions de firmes d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis du projet de réfection des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Principale Ouest ;

Considérant que le comité de sélection a évalué les offres de services selon la grille fournie aux soumissionnaires ;

Considérant que seule la firme Génivar a obtenu le nombre de points requis pour l'ouverture de l'enveloppe des prix ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de la Firme Génivar pour la production des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la somme de quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-huit dollars et vingt-neuf sous (92 568.29).

6. RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION BUDGET

2008-10-277

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2009 tel que présenté.

7. CITERNE : COUPE D'ARBRES

2008-10-278

Considérant que trois bouleaux doivent être coupés près du réservoir d'eau potable ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Marc Faucher, employé municipal, à couper lesdits bouleaux et à conserver le bois pour ses besoins personnels.

8. PUIITS :ANALYSE DE L'EAU POTABLE

2008-10-279

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses reliées à l'analyse de l'eau potable du puits permanent et d'observation tel que recommandé dans l'Expertise hydrogéologique au système de captage des eaux souterraines et exigé par le MDDEP.

**9. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 75-2008 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE # 55-2006**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Monsieur Luc Poulin, a donné un avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement de zonage # 55-2006.

RÈGLEMENT # 75-2008

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 55-2006

Considérant que le conseil désire modifier l'article 3.11 du règlement de zonage afin d'autoriser le remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire protégé par droits acquis ;

Considérant que le Conseil a tenu une période de consultation du 15 septembre 2008 au 29 septembre 2008 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 30 septembre 2008 à compter de 19h30 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3.11.2 est remplacé par l'article 3.11.2 suivant :

3.11.2 Remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire

3.11.2.1 Remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis

a) Dans une zone résidentielle

Dans une zone résidentielle, un usage commercial dérogatoire protégé par droits acquis peut être remplacé par un autre usage commercial autorisé au règlement de zonage dans une zone Ca.

b) Dans une zone agricole ou agroforestière

Dans une zone agricole ou agroforestière, les usages dérogatoires protégés par droits acquis peuvent être remplacés par les usages suivants :

- Par un usage résidentiel à l'intérieur d'un bâtiment utilisé à une fin autre qu'agricole et bénéficiant de droits acquis (art. 101 LPTAA) ;
- par un usage commercial ou de services à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisé à ces fins ou à des fins industrielles et bénéficiant de droit acquis (art. 101 LPTAA) ;
- par un usage industriel à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisé à cette fin et bénéficiant de droit acquis (art. 101 LPTAA) ;

c) Dans un îlot déstructuré

Dans un îlot déstructuré, un usage dérogatoire protégé par droits acquis peut être remplacé par un des usages suivants :

- Par un usage commercial, de services ou industriel à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisés à ces fins et bénéficiant de droits acquis (art. 101 LPTAA). Tous ces usages peuvent être remplacés par un usage résidentiel (maximum 2 logements). Par ailleurs, un usage industriel peut être remplacé par un usage commercial, mais l'inverse est prohibé.

3.11.2.1 Remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis

Une construction dont l'implantation est dérogatoire peut être remplacée si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Le remplacement respecte le présent règlement, le règlement sur les permis et certificats et le règlement de construction;
- Le remplacement est complété dans les 12 mois suivant la demande de permis;
- L'implantation est identique ou modifiée de façon à diminuer les dérogations;
- Le remplacement n'engendre aucune dérogation supplémentaire.

ARTICLE 2

L'article 3.11.3 a) est modifié afin d'ajouter la précision suivante :

a) l'agrandissement se réalise sur le même terrain que celui où est implantée la construction, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement (ou sur une superficie bénéficiant de droit acquis ou d'une autorisation consenti par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant l'entrée en vigueur du présent règlement pour la zone agricole permanente et les îlots déstructurés);

ARTICLE 3

L'article 3.11.5 a) est modifié afin d'ajouter la précision suivante :

a) l'agrandissement se réalise sur le même terrain que celui où est implantée la construction, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement (ou sur une superficie bénéficiant de droits acquis ou d'une autorisation consenti par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant l'entrée en vigueur du présent règlement pour la zone agricole permanente et les îlots déstructurés);

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le conseil municipal lors de la session régulière tenue le 7 octobre 2008 et signé par le maire et la directrice générale-secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D.G./SEC.-TRÉS.

**10. FERMETURE EN SAISON HIVERNALE DES RUES
GAGNÉ ET DES ENTREPRISES**

2008-10-280 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de ne pas déneiger les rues Gagné et des Entreprises pendant la période hivernale 2008-2009.

**11. FABRIQUE ST-HONORÉ DE SHENLEY : RUBRIQUE
PUBLICITAIRE**

2008-10-281 **Considérant** que la municipalité désire renouveler sa rubrique publicitaire dans le feuillet paroissial de la fabrique de Saint-Honoré pour l'année 2009 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de renouveler la rubrique publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2009 au montant de cent vingt-cinq (125) dollars.

**12. PAVAGE GRAND SHENLEY – DEMANDE PAIEMENT #
2 : CORRECTION QUANTITÉ ENROBÉS BITUMINEUX**

2008-10-282 **Considérant** que lors du paiement final pour le contrat de pavage dans le rang Grand Shenley, un coupon de béton bitumineux était manquant;

Considérant que la compagnie Giroux et Lessard réclame à la municipalité un montant de neuf cent trente-quatre dollars et vingt-trois sous (934.23) incluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acquitter la facture réclamée par la compagnie Giroux et Lessard.

13. PUBLICITÉ À RADIO-BEAUCE INC.

2008-10-283 **Considérant** que Radio-Beauce offre de réserver une semaine de promotion spéciale soit 20 messages de 30 secondes diffusés dans la semaine du 20 octobre 2008;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Radio-Beauce au montant de cent soixante-quinze dollars (175).

14. COMPTES DU MOIS

2008-10-284 Les comptes du mois de septembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2008 au montant de 458 250.48 \$, soient

acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 19 989.95 \$, les comptes à payer représentent 412 198.10 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 26 062.43\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2008-10-284.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

15. CAMION 2003 # 1 : 8 PNEUS RÉCHAPÉS

2008-10-285 **Considérant** que les huit (8) pneus du camion 2003 # 1 sont à changer;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de faire réchapper les huit pneus du camion 2003 # 1. Les carcasses des pneus, actuellement sur le camion, seront créditées si elles répondent aux normes.

16. VENTE DE TUYAUX DE BÉTON USAGÉS

16.1) 10 POUCES X 8 PIEDS – TRAVAUX RUE BOUTIN/ENNIS/PELCHAT

2008-10-286 **Il** est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente des tuyaux de béton de 10 pouces de diamètre par 8 pieds de long provenant de la rue Pelchat au prix suivant :

- Tuyau en bon état : ½ du prix du neuf
- tuyau en mauvais état : ¼ du prix du neuf.

16.2) 4 PIEDS DE DIAMÈTRE

Les contribuables à l'écoute sont informés que la municipalité n'a plus de tuyaux de béton usagés de 48 pouces de diamètre par 48 pouces de long à vendre.

17. EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE

2008-10-287 **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel

Quirion et résolu à l'unanimité de retenir les services de Messieurs Michel Bégin, Dave Champagne, Jean-Guy Quirion, Yvon Grondin et Laurent Mercier pour l'entretien des routes durant la période hivernale lorsque nécessaire.

18. MOTION DE FÉLICITATIONS : MADAME KATHY BROUSSEAU

2008-10-288

Considérant que Madame Kathy Brousseau, cadet-adjutant, a reçu, le 10 mai dernier, la médaille de la légion royale ;

En conséquence, il est résolu unanimement de féliciter Madame Kathy Brousseau pour cette distinction.

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

Il avise la population à l'écoute que lors de la semaine de réduction des déchets, du 19 au 26 octobre 2008, inclusivement, l'Épicerie Bonichoix fera tirer deux certificats cadeaux d'une valeur de 50 \$ d'épicerie parmi les clients ayant apporter leurs sacs réutilisables lors de leurs emplettes.

21. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de septembre 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

22. AUTRES ITEMS :

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

2008-10-289

Considérant que la Bibliothèque municipale demande une assistance financière ;

Considérant qu'une somme de quatre cents (400) dollars était prévue au budget ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de quatre cents (400) dollars à la Bibliothèque municipale.

- **RÉFECTION DU DIXIÈME RANG**

2008-10-290 **Considérant** que la municipalité a acquis du terrain pour élargir la route du Dixième rang;

Considérant que pour réaliser lesdits travaux d'élargissement, la tige de soutènement située du côté ouest de la route près du 456, Dixième rang doit être déplacée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de demander à Hydro Québec de déplacer ladite tige de soutènement.

- **RÉNOVATION – GARAGE 289 ROUTE SHENLEY OUEST : ISOLATION**

2008-10-291 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'isolant réfléchissant à haute performance pour le mur du côté ouest du garage situé au 289, route de Shenley Ouest et de faire souffler de la laine dans le plafond.

- **SERVICE DES INCENDIES : ACHAT – PORTATIF**

2008-10-292 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un nouveau portatif au service des incendies au montant de six cent quatre-vingt-cinq dollars (685), taxes en sus.

- **ÉCOLE STE-THÉRÈSE – ÉLABORATION D'UN CALENDRIER**

2008-10-293 **Considérant** que le comité d'établissement de l'École Ste-Thérèse fait présentement une campagne de financement;

Considérant que ledit comité sollicite la municipalité pour l'achat d'une publicité d'un montant de cent (100) dollars en vue de la réalisation d'un calendrier servant à financer la distribution journalière de berlingots de lait et de sorties éducatives;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande et de verser une somme de 100 \$ à l'école Ste-Thérèse.

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ST-HONORÉ VIDÉO**

2008-10-294 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande d'aide financière de St-Honoré vidéo et de verser la somme de cinq cents (500) dollars tel que prévu au budget.

- **PROGRAMME « QUÉBEC EN FORME »**

2008-10-295 **Considérant** que le programme « Québec En Forme » permettrait à des organismes de la municipalité et à la Commission scolaire de bénéficier gratuitement de services professionnels pour l'animation d'activités aux jeunes de 0 à 17 ans de bien manger et de se tenir en bonne forme physique;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan désire connaître la volonté du conseil municipal à participer au programme « Québec en forme »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de signifier à la MRC de Beauce-Sartigan l'intérêt de notre municipalité à participer au programme de « Québec En Forme ».

• **FORMATION : INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

2008-10-296 **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'inscrire Monsieur Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment à la formation ayant pour titre L'insalubrité des bâtiments, module 1 et de défrayer tous les frais afférents.

• **SUIVI : LES DÉFIS ST-HONORÉ**

Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5 et membre du conseil administratif des Défis de St-Honoré, informe la population que les travaux de construction du bloc appartement de huit logements est débuté.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

24. CLÔTURE DE LA SESSION

2008-10-297 **Il** est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente séance. Il est 20h30.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.